

Annonces légales

Tarif de référence stipulé dans Art. 2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020 soit 5,14 € ht la ligne

Les annonces sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Greffe du tribunal de commerce de Meaux

PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

7255781101 - TCM
Date du jugement : 18 mai 2021. SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE ST-NERGE BANRONNEMENT, 101, rue Charles-Van-Wyngene, 77161 Gouilly. RCS Meaux 752 275 008. Achille, construction d'autres bâtiments. Jugement en date du 18 mai 2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire. Date de cessation des paiements le 19 novembre 2019. Liquidateur : SCP Philippe Angot et Denis Hazare, mission conclue par Maître Hazare, 49-51, avenue du Président-Schardor-Alende, 77100 Meaux. Les déclarateurs de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC. Portail des administrateurs et mandataires judiciaires : www.creditors-services.com.

7255781301 - TCM
Date du jugement : 18 mai 2021. SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE C.K.FE-SEAUD, 47, allée des Patentes, 77100 Meaux. RCS Meaux 815 317 599. Activités : télécommunications fixes. Jugement en date du 18 mai 2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire. Date de cessation des paiements le 30 avril 2021. Liquidateur : SCP Philippe Angot et Denis Hazare, mission conclue par Maître Hazare, 49-51, avenue du Président-Schardor-Alende, 77100 Meaux. Les déclarateurs de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC. Portail des administrateurs et mandataires judiciaires : www.creditors-services.com.

PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

7255781201 - TCM
Date du jugement : 18 mai 2021. SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE PRO BEAULTE COIFF DISTRIBUTION, 5, avenue Marcel-Gaillon, 77185 Saint-Soupples. RCS Meaux 750 942 856. Activités : coiffure. Jugement en date du 18 mai 2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée. Date de cessation des paiements le 30 avril 2021. Liquidateur : Sébastien Gierpho et Gaëlle Gierpho, mission conclue par Maître Gierpho, 55, rue Aristide-Briand-77100 Meaux. Les déclarateurs de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC. Portail des administrateurs et mandataires judiciaires : www.creditors-services.com.

7255780901 - TCM
Date du jugement : 18 mai 2021. SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE MFRÉVETEMENT, 1, quai de l'Esper, 77500 Chelles. RCS Meaux 842 587 240. Activités : travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement en date du 18 mai 2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 31 décembre 2020. Liquidateur : SCP Philippe Angot et Denis Hazare, mission conclue par Maître Hazare, 49-51, avenue du Président-Schardor-Alende, 77100 Meaux. Les déclarateurs de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC. Portail des administrateurs et mandataires judiciaires : www.creditors-services.com.

7255781001 - TCM
Date du jugement : 18 mai 2021. SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE MFRÉVETEMENT, 1, quai de l'Esper, 77500 Chelles. RCS Meaux 842 587 240. Activités : travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement en date du 18 mai 2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 31 décembre 2020. Liquidateur : SCP Philippe Angot et Denis Hazare, mission conclue par Maître Hazare, 49-51, avenue du Président-Schardor-Alende, 77100 Meaux. Les déclarateurs de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC. Portail des administrateurs et mandataires judiciaires : www.creditors-services.com.

ACRS AUTOMOTIVE

7255845901 - VS
Société par actions simplifiée au capital de 2 053 152 euros
9, rue des Frères-Lumière
77290 MITRY-MORY
331 488 288 RCS Meaux
L'assemblée unique a décidé le 1er mai 2021, de renoncer à composer du même jour la dénomination sociale -ACRS-AUTOMOTIVE - par -JUBERT NORTH-FRANCOIS et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

7255852701 - VS
Dénomination sociale: LORALYSE
Forme : SARL
Capital social : 8 000,00 euros.
Siège social : La Rochelle (77000), 27 bis, avenue du Général-Leclerc, RD 806.
Objet social : exploitation de tous fonds de commerce de réparation-service et de toutes activités annexes susceptibles d'être exploitées, vente de tous produits dérivés nécessaires, utiles ou adaptés à l'automobiliste ainsi que location de véhicules, achat et vente de véhicules, vente de gaz. Toutes prestations de services, concernant les véhicules, temporaires, notamment l'entretien, la réparation et le lavage. Commerce au détail de tous produits et articles d'entretien général et plus généralement achat et vente de tous produits automobiles ou non, vente d'accord à employer. Points de km, consignes automobiles, pneus, coques, revêtements de tapis, cuir, presse, laves, linge, service, lavage carni libre-service. Activités de restauration sur place et à emporter. La société pourra accomplir toutes opérations se rapportant à l'objet social.

AVIS DE CONSTITUTION

7255852701 - VS
Dénomination sociale: LORALYSE
Forme : SARL
Capital social : 8 000,00 euros.
Siège social : La Rochelle (77000), 27 bis, avenue du Général-Leclerc, RD 806.
Objet social : exploitation de tous fonds de commerce de réparation-service et de toutes activités annexes susceptibles d'être exploitées, vente de tous produits dérivés nécessaires, utiles ou adaptés à l'automobiliste ainsi que location de véhicules, achat et vente de véhicules, vente de gaz. Toutes prestations de services, concernant les véhicules, temporaires, notamment l'entretien, la réparation et le lavage. Commerce au détail de tous produits et articles d'entretien général et plus généralement achat et vente de tous produits automobiles ou non, vente d'accord à employer. Points de km, consignes automobiles, pneus, coques, revêtements de tapis, cuir, presse, laves, linge, service, lavage carni libre-service. Activités de restauration sur place et à emporter. La société pourra accomplir toutes opérations se rapportant à l'objet social.

Avis administratifs

7253073801 - AA
Département de Seine-et-Marne
Sur le périmètre et le mode d'aménagement foncier de MITRY-MORY
2e AVIS
Les propriétés foncières sont informées que la commission communale d'aménagement foncier de Mitry-Mory soumet à enquête publique le projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (A4F4E). Ledossier d'enquête comprend les pièces suivantes :
1) Une copie des délibérations de la commission communale, en date du 2 juillet 2020 et du 8 septembre 2020, indiquant le projet de la Commission établi en application de l'article R.121-20-1 du Code rural, et le plan du périmètre à l'initiative d'unquel l'opération est projetée.
2) Le dossier d'aménagement prévu à l'article R.121-1 du Code rural.
4) Les informations portées à la connaissance du public par le conseil départemental par le préfet.
Il pourra être consulté sur le site du département : <http://www.seine-et-marne.fr/fr/enquetes-publiques/aménagement-foncier>, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations des propriétaires et des tiers intéressés, sera déposé en mairie de Mitry-Mory du vendredi 28 mai 9h00 au mardi 29 juin 17h00, soit pendant 33 (trente-trois) jours. Il sera consultable, notamment via un poste informatique, aux heures d'ouverture de la mairie de Mitry-Mory.
- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Monsieur Christophe BAYLE, commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Meaux, se tiendra en salle 2 à l'Hôtel-de-Ville (1-13, rue Paul-Vaillant-Couturier, 77290 Mitry-Mory) les :
- vendredi 28 mai de 9 h 00 à 12 h 00, - mardi 29 juin de 14 h 00 à 17 h 00.
Pour recevoir les observations et notifications concernant ce projet. En outre, si les propriétaires ou tiers intéressés ne peuvent assister à l'enquête, ils peuvent adresser au commissaire-enquêteur, dans les mêmes délais par correspondance en mairie de Mitry-Mory, les observations et notifications.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

7253073801 - AA
Département de Seine-et-Marne
Sur le périmètre et le mode d'aménagement foncier de MITRY-MORY
2e AVIS
Les propriétés foncières sont informées que la commission communale d'aménagement foncier de Mitry-Mory soumet à enquête publique le projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (A4F4E). Ledossier d'enquête comprend les pièces suivantes :
1) Une copie des délibérations de la commission communale, en date du 2 juillet 2020 et du 8 septembre 2020, indiquant le projet de la Commission établi en application de l'article R.121-20-1 du Code rural, et le plan du périmètre à l'initiative d'unquel l'opération est projetée.
2) Le dossier d'aménagement prévu à l'article R.121-1 du Code rural.
4) Les informations portées à la connaissance du public par le conseil départemental par le préfet.
Il pourra être consulté sur le site du département : <http://www.seine-et-marne.fr/fr/enquetes-publiques/aménagement-foncier>, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations des propriétaires et des tiers intéressés, sera déposé en mairie de Mitry-Mory du vendredi 28 mai 9h00 au mardi 29 juin 17h00, soit pendant 33 (trente-trois) jours. Il sera consultable, notamment via un poste informatique, aux heures d'ouverture de la mairie de Mitry-Mory.
- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Monsieur Christophe BAYLE, commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Meaux, se tiendra en salle 2 à l'Hôtel-de-Ville (1-13, rue Paul-Vaillant-Couturier, 77290 Mitry-Mory) les :
- vendredi 28 mai de 9 h 00 à 12 h 00, - mardi 29 juin de 14 h 00 à 17 h 00.
Pour recevoir les observations et notifications concernant ce projet. En outre, si les propriétaires ou tiers intéressés ne peuvent assister à l'enquête, ils peuvent adresser au commissaire-enquêteur, dans les mêmes délais par correspondance en mairie de Mitry-Mory, les observations et notifications.

7253073801 - AA
Département de Seine-et-Marne
Sur le périmètre et le mode d'aménagement foncier de MITRY-MORY
2e AVIS
Les propriétés foncières sont informées que la commission communale d'aménagement foncier de Mitry-Mory soumet à enquête publique le projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (A4F4E). Ledossier d'enquête comprend les pièces suivantes :
1) Une copie des délibérations de la commission communale, en date du 2 juillet 2020 et du 8 septembre 2020, indiquant le projet de la Commission établi en application de l'article R.121-20-1 du Code rural, et le plan du périmètre à l'initiative d'unquel l'opération est projetée.
2) Le dossier d'aménagement prévu à l'article R.121-1 du Code rural.
4) Les informations portées à la connaissance du public par le conseil départemental par le préfet.
Il pourra être consulté sur le site du département : <http://www.seine-et-marne.fr/fr/enquetes-publiques/aménagement-foncier>, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations des propriétaires et des tiers intéressés, sera déposé en mairie de Mitry-Mory du vendredi 28 mai 9h00 au mardi 29 juin 17h00, soit pendant 33 (trente-trois) jours. Il sera consultable, notamment via un poste informatique, aux heures d'ouverture de la mairie de Mitry-Mory.
- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Monsieur Christophe BAYLE, commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Meaux, se tiendra en salle 2 à l'Hôtel-de-Ville (1-13, rue Paul-Vaillant-Couturier, 77290 Mitry-Mory) les :
- vendredi 28 mai de 9 h 00 à 12 h 00, - mardi 29 juin de 14 h 00 à 17 h 00.
Pour recevoir les observations et notifications concernant ce projet. En outre, si les propriétaires ou tiers intéressés ne peuvent assister à l'enquête, ils peuvent adresser au commissaire-enquêteur, dans les mêmes délais par correspondance en mairie de Mitry-Mory, les observations et notifications.

Commune de TILL-PORT

7253057701 - AA
Commune de TILL-PORT
Projet de révision alléguée n°1 du Plan Local d'Urbanisme
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté municipal n° 2021-54 du 4 mai 2021, le maire de la commune de Tillport a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision alléguée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Tillport.
L'objectif de la procédure porte sur la rédaction de la base des bâtiments remarquables.
A cet effet, le président du tribunal administratif de Meaux a désigné Monsieur Christophe BAYLE en qualité de commissaire-enquêteur.
L'enquête publique se déroulera du jeudi 27 mai 2021 au mercredi 30 juin 2021 inclus en mairie de Tillport (siège de l'enquête publique).
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales :
- le mardi 29 mai 2021 de 9h00 à 12h00, - le mardi 29 mai 2021 de 14h00 à 17h00, - le mercredi 30 juin 2021 du 14 h 00 à 17 h 00.
Le dossier d'enquête publique comprend :
- le dossier de révision alléguée n° 1 du P.L.U.,
- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées et consultées,
- le plan de la concertation,
- les pièces administratives annexes.
Pendant toute la durée de l'enquête le dossier sera disponible :
- en mairie de Tillport, 5, rue du Général-de-Gaulle, 77470 Tillport où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture soit les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les mardis de 14h00 à 18h00, les samedis de 9h00 à 12h00 et l'exception des dimanches et jours fériés.
- Le projet pourra être consulté sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.plu-tillport.fr/fr/actualites. Les observations pourront également être formulées à l'adresse suivante : plu@tillport.fr
- Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande, adressée au maire, et à ses fins, obtenir communication du dossier d'enquête publique.
Pendant toute la durée de l'enquête, la

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

7253057701 - AA
Commune de TILL-PORT
Projet de révision alléguée n°1 du Plan Local d'Urbanisme
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté municipal n° 2021-54 du 4 mai 2021, le maire de la commune de Tillport a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision alléguée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Tillport.
L'objectif de la procédure porte sur la rédaction de la base des bâtiments remarquables.
A cet effet, le président du tribunal administratif de Meaux a désigné Monsieur Christophe BAYLE en qualité de commissaire-enquêteur.
L'enquête publique se déroulera du jeudi 27 mai 2021 au mercredi 30 juin 2021 inclus en mairie de Tillport (siège de l'enquête publique).
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales :
- le mardi 29 mai 2021 de 9h00 à 12h00, - le mardi 29 mai 2021 de 14h00 à 17h00, - le mercredi 30 juin 2021 du 14 h 00 à 17 h 00.
Le dossier d'enquête publique comprend :
- le dossier de révision alléguée n° 1 du P.L.U.,
- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées et consultées,
- le plan de la concertation,
- les pièces administratives annexes.
Pendant toute la durée de l'enquête le dossier sera disponible :
- en mairie de Tillport, 5, rue du Général-de-Gaulle, 77470 Tillport où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture soit les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les mardis de 14h00 à 18h00, les samedis de 9h00 à 12h00 et l'exception des dimanches et jours fériés.
- Le projet pourra être consulté sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.plu-tillport.fr/fr/actualites. Les observations pourront également être formulées à l'adresse suivante : plu@tillport.fr
- Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande, adressée au maire, et à ses fins, obtenir communication du dossier d'enquête publique.
Pendant toute la durée de l'enquête, la

7253057701 - AA
Commune de TILL-PORT
Projet de révision alléguée n°1 du Plan Local d'Urbanisme
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté municipal n° 2021-54 du 4 mai 2021, le maire de la commune de Tillport a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision alléguée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Tillport.
L'objectif de la procédure porte sur la rédaction de la base des bâtiments remarquables.
A cet effet, le président du tribunal administratif de Meaux a désigné Monsieur Christophe BAYLE en qualité de commissaire-enquêteur.
L'enquête publique se déroulera du jeudi 27 mai 2021 au mercredi 30 juin 2021 inclus en mairie de Tillport (siège de l'enquête publique).
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales :
- le mardi 29 mai 2021 de 9h00 à 12h00, - le mardi 29 mai 2021 de 14h00 à 17h00, - le mercredi 30 juin 2021 du 14 h 00 à 17 h 00.
Le dossier d'enquête publique comprend :
- le dossier de révision alléguée n° 1 du P.L.U.,
- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées et consultées,
- le plan de la concertation,
- les pièces administratives annexes.
Pendant toute la durée de l'enquête le dossier sera disponible :
- en mairie de Tillport, 5, rue du Général-de-Gaulle, 77470 Tillport où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture soit les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les mardis de 14h00 à 18h00, les samedis de 9h00 à 12h00 et l'exception des dimanches et jours fériés.
- Le projet pourra être consulté sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.plu-tillport.fr/fr/actualites. Les observations pourront également être formulées à l'adresse suivante : plu@tillport.fr
- Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande, adressée au maire, et à ses fins, obtenir communication du dossier d'enquête publique.
Pendant toute la durée de l'enquête, la

Commune de SAINT-PATHUS

7252984001 - AA
Commune de SAINT-PATHUS
Révision générale du Plan Local d'Urbanisme
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté n°21-054 du 17 avril 2021, Monsieur le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 30 jours consécutifs, relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pathus. A l'issue de cette enquête publique le conseil municipal de Saint-Pathus approuvera la révision du Plan Local d'Urbanisme.
L'enquête se déroulera en mairie de Saint-Pathus du 1er juin à 9 h 00 au 30 juin 2021 à 17 h 30, aux jours et heures habituels d'ouverture soit le mardi de 14 h 00 à 17 h 30, les mardi et mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 30.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier, comprenant l'évaluation du projet de P.L.U. et des données relatives au projet, sera disponible à la mairie de Saint-Pathus, rue Saint-Antoine, 77178 Saint-Pathus. Le dossier sera également consultable en mairie en version numérique sur un poste informatique parvi à cet effet ainsi que sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.saint-pathus.fr.
Madame Marie-Françoise SÉVRAN, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :
- lundi 7 juin 2021 de 14 h 30 à 17 h 30, - jeudi 17 juin 2021 de 16 h 00 à 18 h 00, - samedi 26 juin 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision générale du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :
mairie de Saint-Pathus, rue Saint-Antoine, 77178 Saint-Pathus, ou par courriel à l'adresse suivante :
plu.saint-pathus@sest.fr
Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions pourront être consultés en mairie à l'issue de l'enquête et seront également consultables sur le site Internet de la commune de Saint-Pathus : www.saint-pathus.fr.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

7252984001 - AA
Commune de SAINT-PATHUS
Révision générale du Plan Local d'Urbanisme
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté n°21-054 du 17 avril 2021, Monsieur le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 30 jours consécutifs, relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pathus. A l'issue de cette enquête publique le conseil municipal de Saint-Pathus approuvera la révision du Plan Local d'Urbanisme.
L'enquête se déroulera en mairie de Saint-Pathus du 1er juin à 9 h 00 au 30 juin 2021 à 17 h 30, aux jours et heures habituels d'ouverture soit le mardi de 14 h 00 à 17 h 30, les mardi et mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 30.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier, comprenant l'évaluation du projet de P.L.U. et des données relatives au projet, sera disponible à la mairie de Saint-Pathus, rue Saint-Antoine, 77178 Saint-Pathus. Le dossier sera également consultable en mairie en version numérique sur un poste informatique parvi à cet effet ainsi que sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.saint-pathus.fr.
Madame Marie-Françoise SÉVRAN, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :
- lundi 7 juin 2021 de 14 h 30 à 17 h 30, - jeudi 17 juin 2021 de 16 h 00 à 18 h 00, - samedi 26 juin 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision générale du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :
mairie de Saint-Pathus, rue Saint-Antoine, 77178 Saint-Pathus, ou par courriel à l'adresse suivante :
plu.saint-pathus@sest.fr
Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions pourront être consultés en mairie à l'issue de l'enquête et seront également consultables sur le site Internet de la commune de Saint-Pathus : www.saint-pathus.fr.

7252984001 - AA
Commune de SAINT-PATHUS
Révision générale du Plan Local d'Urbanisme
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté n°21-054 du 17 avril 2021, Monsieur le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 30 jours consécutifs, relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pathus. A l'issue de cette enquête publique le conseil municipal de Saint-Pathus approuvera la révision du Plan Local d'Urbanisme.
L'enquête se déroulera en mairie de Saint-Pathus du 1er juin à 9 h 00 au 30 juin 2021 à 17 h 30, aux jours et heures habituels d'ouverture soit le mardi de 14 h 00 à 17 h 30, les mardi et mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 30.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier, comprenant l'évaluation du projet de P.L.U. et des données relatives au projet, sera disponible à la mairie de Saint-Pathus, rue Saint-Antoine, 77178 Saint-Pathus. Le dossier sera également consultable en mairie en version numérique sur un poste informatique parvi à cet effet ainsi que sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.saint-pathus.fr.
Madame Marie-Françoise SÉVRAN, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :
- lundi 7 juin 2021 de 14 h 30 à 17 h 30, - jeudi 17 juin 2021 de 16 h 00 à 18 h 00, - samedi 26 juin 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision générale du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :
mairie de Saint-Pathus, rue Saint-Antoine, 77178 Saint-Pathus, ou par courriel à l'adresse suivante :
plu.saint-pathus@sest.fr
Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions pourront être consultés en mairie à l'issue de l'enquête et seront également consultables sur le site Internet de la commune de Saint-Pathus : www.saint-pathus.fr.

La Mairie,
Jean-Benoît PINTURER,